

**Loisirs**

## Le plan d'eau de Brumath va faire peau neuve

Lundi soir, les élus Brumathois ont décidé de confier la gestion du plan d'eau de la Hardt à un nouvel exploitant, la SAS Alsafun. Après un été 2020 sur pause, le parc d'aventures et de loisirs rouvrira bien ses portes cette année avec un lifting et de nouvelles activités en perspective.

Par **Émilie SKRZYPCZAK** - Hier à 06:00 - Temps de lecture : 4 min



le nouvel exploitant investira 1,5 million d'euros dans des travaux d'aménagement et la mise en place de nouvelles activités. Photo Archives DNA/Cédric JOUBERT

**L**es maires sont-ils obligés de porter un masque pendant toute la durée du conseil municipal ? La question se pose après que Jean Obrecht, élu d'opposition, a demandé à Étienne Wolf, maire de Brumath, de « porter le masque comme tout le monde » lors de la séance de lundi soir. Ce que ce dernier a fait, au même titre que les 26 élus et conseillers municipaux présents ce soir-là, « même si je suis dispensé réglementairement », a-t-il souligné, passablement agacé.

### ***Quelques abstentions et votes contre***

En règle générale, la personne qui prend la parole dans une assemblée peut retirer son masque le temps de son intervention lorsqu'elle respecte la distance réglementaire avec les personnes présentes. Ce qui est le cas du maire de Brumath puisqu'il est, comme certains adjoints amenés à prendre un peu plus souvent la parole, seul à table. À noter que la séance du conseil municipal est depuis plusieurs mois organisée non plus à l'hôtel de ville mais à la salle de la Fibule pour maintenir la distanciation physique entre les élus.

Cette entrée en matière laissait augurer une séance un peu tendue. Il n'en fut rien. Les 18 points à l'ordre du jour ont été passés en revue sans anicroche, avec quelques abstentions et votes contre. La fixation des taux d'imposition 2021 n'a, par exemple, pas fait l'unanimité avec une abstention (Laurent Lumen, groupe Mieux Vivre Brumath) et une voix contre (Jean-Michel Delaye, ADSE).

« Certes les taux n'augmentent pas (\*), mais la base d'imposition, oui. Nous n'en sommes pas responsables, mais pour les citoyens cela correspond à une augmentation des impôts », a réagi ce dernier. « Je n'ai pas dit que les impôts n'augmentaient pas, j'ai dit que les taux des impositions communales n'augmentaient pas », a répondu Jean-Daniel Schell, adjoint chargé des finances. Tout augmente, y compris la valeur locative. Ce qui veut dire que les propriétaires de biens fonciers voient leur valeur locative augmenter lorsqu'ils

louent leur bien. Tout le monde devrait percevoir plus, sauf la collectivité. Nous n'avons déjà plus aucune marge de manœuvre budgétaire, si en plus on devait baisser ou geler le montant de la valeur locative, on serait dans un état pitoyable ».

## Un projet « d'une grande qualité »

Ce qui ne devrait pas augmenter en revanche, ou en tout cas pas de manière conséquente, ce sont les tarifs du plan d'eau de la Hardt, **qui avait connu une saison particulière l'an passé**. C'est ce dont a voulu s'assurer Jean-Michel Delaye, après la présentation du nouveau contrat de concession de service public à la jeune société strasbourgeoise SAS Alsafun. Le candidat, un des deux retenus par la Ville, a été sélectionné pour gérer et exploiter le site pour une durée de 12 années à compter du 15 avril 2021. « Cela lui permettra de réaliser d'importants investissements et d'amortir ces derniers », a souligné le maire.

Dans le périmètre qui lui est imparti – qui comprend **l'accrobranche**, le paintball, les activités nautiques, la buvette et le minigolf - la SAS Alsafun, qui présente de « solides garanties financières », investira 1,5 million d'euros HT sur la durée du contrat, dont 650 000 euros pour des travaux d'aménagement et la mise en place des activités. 850 000 euros seront investis en 2022 pour l'installation d'un télésiège cinq poulies et d'un water-jump.

Le concessionnaire exploitera le service sous le contrôle de la Ville et doit rendre compte de sa gestion par la remise d'un rapport annuel. Un comité de pilotage sera mis en place. Il pourra proposer des révisions tarifaires, que le conseil municipal pourra accepter ou non. Il versera une redevance annuelle à la Ville, composée d'une part fixe et d'une part variable indexée sur le chiffre d'affaires annuel.

Un projet « d'une grande qualité » qui « répond pleinement au cahier des charges fixé par la Ville et à ses attentes », a ajouté Étienne Wolf. Jean Obrecht, du groupe Mieux vivre Brumath, est allé dans le même sens, évoquant une

équipe « dynamique, engagée, ayant l'expérience de la pratique de cette activité ». Le point a été approuvé avec une voix contre, celle de Jean-Michel Delaye, qui préférait une gestion du site en régie.

Un nouveau nom a été choisi pour le multi-accueil en cours de construction dans le quartier de la Scierie et dont l'ouverture est prévue en septembre 2021. « La courte échelle » a eu la préférence de 19 élus, les autres lui ayant préféré « La cabane de l'écoparc », « La cabane enchantée » ou « Les petits Castors ».

---

(\*) Taxe foncière propriétés bâties : 13,18 %, taxe foncière propriétés non bâties : 52,87 %

---

**Politique** **Brumath** **+**

---